

**Affaire suivie par**

Juliette DARLU
Coordinatrice du Pole Energie Bretagne
1 avenue de Tizé
35235 Thorigné Fouillard
Juliette.darlu@pebreizh.fr
07 82 07 71 71

M. Bruno LE MAIRE**Ministre de l'Économie, des Finances et de
la Souveraineté industrielle et numérique**

139 rue de Bercy
75 572 PARIS

M Christophe BECHU**Ministre de la transition écologique et de
la Cohésion des Territoires**

Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Date : 03/04/2024**Objet** : Soutien à la filière pyrogazéification

Monsieur le Ministre,

Face aux enjeux de réindustrialisation, de souveraineté et de mix énergétique, la filière pyrogazéification est en mesure de contribuer à la production d'une énergie décarbonée, directement disponible sur le territoire national, pouvant immédiatement se substituer au gaz naturel fossile sans adaptation majeure des infrastructures ou des installations des consommateurs finaux.

Cette voie constitue une solution locale, créatrice d'emploi, pour la valorisation des déchets solides non recyclables ou recyclés, faisant face à un vrai manque de débouchés face aux objectifs de réduction des volumes de déchets enfouis, ou faisant l'objet d'exportation depuis les ports français vers des pays voisins.

De plus, cette filière assure une cohérence avec d'autres enjeux sociétaux, que ce soit au regard de la qualité de l'air (suppression des rejets atmosphériques) ou des contraintes de non-artificialisation des sols par son faible besoin de foncier. Ces procédés de pyrogazéification permettent en outre de positionner favorablement l'industrie française et européenne, qui maîtrise la production des briques technologiques nécessaires.

A ce jour, le CSF Nouveaux Systèmes Energétiques a recensé près de 50 projets de pyrogazéification, à l'étude ou en développement sur l'ensemble du territoire national, pour une capacité totale de production annuelle estimée à 4 TWh de gaz renouvelable.

Sur le territoire de la Bretagne, cette filière prometteuse est portée par au moins quatre projets, qui mobilisent 100 000 tonnes de gisements Bois B, CSR ou autres (résidus de défibrage de chanvre par exemple), et qui projette de produire au moins 200 GWh de biométhane tout en contribuant à renforcer l'économie circulaire locale.

Pour rappel, fin 2021, l'ensemble des filières de nouveaux gaz avait été sondé pour identifier le mécanisme de soutien le plus pertinent pour les aider dans leur développement. Les acteurs avaient répondu qu'un dispositif d'appel à projets était le plus à même de faire émerger une première vague de projets impliquant un tissu important de grands groupes, de start-ups et de centres de recherche français indispensables pour l'industrialisation des différentes briques technologiques de la solution pyrogazéification pour injection.

Les dernières informations relatives à cet appel à projets pyrogazéification nous alarment et motivent ce courrier : la réduction de l'enveloppe de financement et la restriction sur les intrants autorisés – se réduisant aux seuls déchets de bois B – et vont à l'opposé du besoin de structurer les filières industrielles nationales dont nous aurons besoin pour atteindre la neutralité carbone, et à l'opposé de l'objectif de valorisation optimale des déchets de nos territoires.

Afin que la France puisse se donner réellement les moyens de réussir sa transition et son indépendance énergétiques, le soutien à la production de biométhane par toutes les filières d'avenir, dont la pyrogazéification, est fondamental.

Pour toutes ces raisons, j'ai l'honneur de vous solliciter pour soutenir cette filière :

- En révisant à la hausse le budget alloué pour permettre le financement des différents projets matures qui seront retenus.
- En ouvrant l'appel à projet à toute la pluralité des intrants non-valorisables en méthanisation (déchets de bois A, résidus de défibrage de chanvre, etc. ...) et pas seulement aux déchets de bois B et CSR.

A l'aune de la prochaine publication de la Stratégie Française Energie Climat, il serait regrettable de se priver d'une filière industrielle innovante, à même de répondre aux enjeux combinés de la transition et de l'indépendance énergétiques.

Je sais pouvoir compter sur votre implication pour faciliter l'émergence d'une filière d'avenir qui peut produire une énergie locale, renouvelable et décarbonée, et pour garantir la pleine réussite de ce futur appel à projets.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le président du pôle Energie Bretagne

Antoine COROLLEUR



COPIE :

M. Dominique RAMARD, président du SDE 22

M. Olivier DEHAESE, président du SDE 35

M. Gwenn LE NAY, président de Morbihan Energies

M. François CUILANDRE, Président de Brest Métropole

M. Xavier PINTAT, président de la FNCCR